



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



22041026

Déposé / Reçu le

22 MARS 2022

Greffé
au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0899 822 379**

Nom

(en entier) : **Le Conseil des Sociétés pour la Gestion Collective des
Droits des Artistes Interprètes**

(en abrégé) : **SCAPR**

Forme légale : **association international sans but lucratif**

Adresse complète du siège : **avenue de Cortenbergh 116, 1000 Bruxelles**

Objet de l'acte : Nomination de représentant légal

Lors de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à distance le 26 novembre 2021 le dit Conseil a décidé et approuvé les modifications suivantes relatives à la représentation légale de SCAPR vis-à-vis des tiers en application des statuts publiés au Moniteur belge le 4 novembre 2021:

f. Représentation légale de SCAPR :

Les membres du conseil d'administration de SCAPR, le Conseil des Sociétés pour la Gestion Collective des Droits des Artistes Interprètes, confirme que Monsieur Rémy Desrosiers, a été nommé et occupe la fonction de directeur général depuis le 6 juin 2016, et ce pour une durée indéterminée.

Le directeur général, Monsieur Rémy Desrosiers, est mandaté par le conseil d'administration afin de gérer et représenter SCAPR dans ses activités quotidiennes et ce telle qu'énumérées à l'article 8.2 des statuts de SCAPR, publiés aux Annexes du Moniteur Belge le 4 novembre 2021.

Le directeur général, M. Rémy Desrosiers, est le représentant légal dûment autorisé de SCAPR et par conséquent, est autorisé à représenter SCAPR dans le cadre de procédures judiciaires et/ou extrajudiciaires, comme indiqué à l'article 8.2 des statuts de SCAPR.

(Signé) Monsieur Eanna Casey, Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 29/03/2022 -- Annexes du Moniteur belge